

ALLOCUTION DU MAIRE SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

Suite à la réélection de notre équipe en octobre dernier, l'année 2010 marquera le début d'un nouveau mandat de quatre ans. Il nous sera alors possible de terminer ou de faire progresser divers projets déjà en marche en 2009 et de planifier une série d'actions pour les prochaines années.

Dans le cadre de cette planification et de ces prévisions budgétaires, il sera notamment question des principaux dossiers suivants.

- **plan d'action pour la diversification économique** qui comprend le plan d'ensemble du parc des Cheminots et l'étude de préfaisabilité du projet d'implantation d'une mini-centrale hydroélectrique. Le premier est déjà réalisé. L'étude pour le deuxième est en cours de réalisation. Une rencontre publique d'information sera d'ailleurs organisée dans les prochains mois pour informer la population avant que le conseil entreprenne des actions.
- **plan de revitalisation du noyau villageois**, en cours de réalisation, il permettra un meilleur positionnement du conseil dans ses négociations avec le ministère des Transports concernant la déviation de la route 117.
 - Pour ces deux plans et pour l'étude le conseil a obtenu une **subvention totale de plus de 96 000 \$ (2009-2010)** de la MRC des Laurentides dans le cadre du programme de diversification et de développement. Il n'en coûtera à la Municipalité que 10 %.
- **plan d'action du Village-relais** : poursuite des objectifs et actions pour maintenir notre statut de Village-relais.
- **Plan de renouvellement des infrastructures routières** en cours de réalisation et planification des travaux à réaliser au cours des quatre prochaines années. Ces travaux pourront d'ailleurs être financés grâce au nouveau programme de remise d'une partie de la taxe d'accise qui devrait entrer en vigueur en 2010, ainsi que par le fonds carrières et sablières.
- **Environnement**, plusieurs dossiers seront traités en cours d'année dont la protection des rives, la surveillance des installations septiques, le suivi du dossier des goélands au lac Labelle et ailleurs.

BUDGET 2010

Au niveau des grandes décisions budgétaires prises par le conseil, il y a une hausse du budget général de fonctionnement de 2 % pour l'ensemble des services d'opération. À noter que cette hausse englobe, par ailleurs la hausse de 2,5% de l'ensemble de la main d'œuvre.

Ce budget comprend aussi la réalisation de certains projets spéciaux, récurrents ou non récurrents de même que divers supports financiers aux organismes communautaires qui contribuent à faire de Labelle un milieu de vie agréable aux activités diversifiées.

Ainsi, sans entrer dans le détail, soulignons les principaux projets spéciaux ou modifications apportées au budget des différents services.

Administration

Pour ce service, la diminution provient de la réduction des dépenses d'élection qui étaient prévues pour 2009 et qui ne sont pas requises pour 2010. En outre, ce budget prévoit un montant additionnel permettant de poursuivre la publication de **L'Info municipale** très appréciée de la population. Il est aussi prévu une contribution particulière à la Société d'histoire de Chute aux Iroquois pour son implication bénévole à la numérisation de l'ensemble des anciens procès-verbaux de la Municipalité.

Par ailleurs, c'est en 2010 que devrait débiter la construction de la résidence pour personnes âgées par l'organisme communautaire Le Manoir Labellois. La Municipalité a déjà pris les engagements financiers requis et ne prévoit pas, d'implication financière supplémentaire bien que l'équipe municipale contribuera, à différents niveaux, à la réalisation de ce projet.

Sécurité publique et protection incendie

Outre les 37 000 \$ de hausse de la facture de la Sûreté du Québec, un budget additionnel de 22 000 \$ est accordé au service incendie.

Ainsi, la Municipalité investit, depuis plusieurs années, des sommes importantes pour assurer à sa population un service performant et sécuritaire tout en étant stimulant pour les pompiers. Qu'il s'agisse de protection contre les incendies, d'intervention avec les pinces de désincarcération ou de sauvetage en tout genre, le conseil municipal a choisi d'investir dans son personnel et dans ses équipements. En 2009 un tout nouveau camion autopompe a été acheté de même que divers équipements de sauvetage et l'aménagement d'un camion pour les pinces de désincarcération et autres équipements totalisant plus de 300 000 \$.

Au niveau du fonctionnement, ce budget 2010 comprend notamment un montant additionnel pour la formation de pompiers et d'officiers de même que pour des visites de prévention à domicile qui seront effectuées par les pompiers.

Voirie municipale

La principale modification apportée à ce budget de fonctionnement est reliée aux coûts de déneigement des chemins de la rive ouest du lac Labelle conformément aux ententes intervenues avec les associations des propriétaires de ces secteurs. En outre, un budget supplémentaire a été accordé notamment pour l'amélioration des fossés et pour un surplus de main d'œuvre.

Précisons que s'ajoute à ce budget de fonctionnement les investissements significatifs qui seront réalisés suivant le plan triennal d'investissement.

Aménagement et urbanisme

Nous retrouverons dans ce service pour 2010 des argents pour la réalisation d'un plan d'intégration architecturale en vue du contournement de la route 117, prévu initialement en 2009, il sera finalement réalisé en 2010.

Par ailleurs, le programme de revitalisation, relatif à la rénovation et construction domiciliaire dans certaines zones prévoit un crédit de taxes, étant très populaire un budget supplémentaire de 7 000 \$ a été octroyé pour assurer le paiement desdits crédits de taxe.

Environnement

Géré à partir du service de l'urbanisme, ce service de l'environnement se voit attribué un budget de 50 000 \$. En 2010, les principaux dossiers qui seront traités concerneront plus spécifiquement l'application des règlements sur la protection des rives, la surveillance des installations septiques et le suivi du dossier des goélands au lac Labelle et ailleurs.

Pour permettre le financement d'une partie de ce service, une nouvelle tarification de dix dollars (10 \$) sera dorénavant appliquée à chaque immeuble sur l'ensemble du territoire. Ceci permettra de générer environ 24 000 \$ de revenu. Par contre, le conseil municipal tient à ce que cette tarification ne résulte pas en une hausse du revenu global qui engendrerait une hausse du compte de taxe. Il a donc résolu que le revenu global de taxation soit réduit d'autant pour permettre que les taux de taxe foncière soient réduits. En outre, il est à noter que la taxe spéciale que la Municipalité percevait des contribuables du secteur du lac Labelle est abolie.

Tourisme

Ce service couvre essentiellement le bureau d'accueil touristique. La réduction du budget de 26 000 \$ n'est due qu'à une redistribution de dépenses mieux apparentées à d'autres départements et n'affecte en rien la gestion du bureau d'accueil touristique.

Par ailleurs, je rappelle qu'au niveau des investissements, les plans et études mentionnés en introduction visent à diversifier l'économie de Labelle. Ainsi, plusieurs éléments de ces plans et études portent sur les activités récréotouristiques. Nous pourrions donc voir ce service du tourisme se modifier, au fil des années.

Loisirs et culture et famille

Il est prévu pour ce service, la préparation d'une politique familiale et la participation à la démarche de Municipalité amie des aînés, une contribution au projet de parc à réaliser en partenariat avec l'école Le Tremplin et un budget supplémentaire pour le comité d'embellissement. En outre, un montant supplémentaire d'aide financière est prévu pour soutenir les activités d'organismes de Labelle. Finalement, une partie de la hausse de budget de ce service s'explique par l'acquisition récente du centre communautaire et du presbytère. Les frais additionnels d'entretien et de couverture d'assurance ont donc été prévus en conséquence.

AUTRES SERVICES

Par ailleurs, certains services sont traités distinctement en raison des particularités qui leur sont propres et du fait qu'ils font l'objet d'une taxe spécifique dédiée exclusivement à couvrir les dépenses respectives de chacun de ces services. En voici les principaux :

Aqueduc

En raison des coûts plus élevés pour l'entretien du réseau d'aqueduc et du traitement de l'eau potable notamment pour la nouvelle usine de traitement, la hausse de cette taxe sera plutôt de 3 %. Ceci représente une hausse de 5 \$ par logement.

Au niveau du financement, une légère baisse sera appliquée en raison de la baisse du montant annuel requis en capital et intérêt pour assurer le remboursement des emprunts. Il en coûtera environ 5 \$ de moins pour un propriétaire d'une unifamiliale de 150 000 \$ en secteur desservi. L'impact réel sur le compte de taxe de ce propriétaire, pour le service de l'aqueduc, sera donc nul. Pour ces mêmes considérations, en secteur non desservi, une baisse modeste de 1 \$ sera appliquée pour une propriété de même valeur considérant leur participation financière pour le service d'aqueduc relié aux bâtiments publics.

A noter que ce budget d'aqueduc comprend une contribution au fonds réservé pour le renouvellement de la flotte de véhicules représentant une proportion d'utilisation des véhicules à l'entretien de l'aqueduc.

Égout

Pour ce service, le taux a été maintenu tel quel. Ainsi, pour un logement, il en coûtera 126 \$. Pour ce service aussi, le budget comprend une contribution au fonds réservé pour le renouvellement de la flotte de véhicules représentant une proportion d'utilisation des véhicules à l'entretien de l'égout.

Par ailleurs en raison de l'avancement important des remboursements du service de la dette relié à l'égout, une baisse du montant requis en capital et intérêt pour le remboursement annuel permet une diminution du taux de taxation. Le propriétaire d'une unifamiliale de 150 000 \$ devrait voir une économie d'environ 6,50 \$, sur son compte de taxe, pour ce service de la dette.

En outre, le service d'égout a généré un surplus, durant les dernières années, maintenant comptabilisé en « surplus réservé pour l'égout », d'environ 40 000 \$. Ceci nous permet d'envisager la vidange éventuelle des étangs aérés sans encourir d'impact financier pour le contribuable.

Matières résiduelles

Au niveau de ce service qui comprend la collecte et la disposition des résidus domestiques tout aussi bien que la collecte et la disposition des matières recyclables. À noter que ce service couvre aussi la récupération des matières dangereuses, des piles, des batteries en tous genres et des équipements électroniques directement au garage municipal. Le taux de cette taxe a été maintenu tel quel à 160 \$ la porte.

Sûreté du Québec

La facture de la Sûreté du Québec sera, pour 2010, de 352 186 \$ soit une hausse de plus de 37 000 \$. Répartie sur l'évaluation de l'ensemble des contribuables, le taux est fixé à 0,101 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, d'où une hausse de presque 9 % du taux de la taxe qui y est rattachée. C'est d'ailleurs principalement en raison de l'augmentation de cette taxe que le contribuable observera une légère hausse de son compte de taxes. À souligner toutefois que le conseil des maires de la MRC des Laurentides a statué, en 2009, sur l'embauche de 6 policiers par la Sûreté du Québec pour le territoire de ladite MRC. La nouvelle répartition des effectifs prévoit que deux policiers soient affectés spécifiquement au secteur nord. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant pour Labelle, c'est qu'un poste satellite sera installé chez nous et permettra ainsi une meilleure couverture de notre municipalité. Ce nouvel effectif sera en opération à partir de janvier 2010.

Taxe spéciale (service de la dette sur la valeur foncière à l'ensemble)

Cette taxe, établie à 0,0244 \$ du 100 \$ d'évaluation sert au remboursement relatif à cinq règlements comprenant le pavage de la rue du Collège (règl. 66.2), des travaux au village et à la caserne (règl. 93-138), l'achat des camions incendie et benne en 2003 (règl. 2003-78 et 2003-79). Il comprend aussi le remboursement annuel requis relatif au nouvel emprunt réalisé pour acheter le camion autopompe du service incendie en 2009. Pour 2010 le montant à rembourser totalise 85 000 \$. Par ailleurs, un montant de 10 000 \$ sert au remboursement du fond de roulement pour le pavage d'une partie du chemin du Lac-Labelle en 2005. Le coût supplémentaire 2010 de ces emprunts s'élève globalement à 17 209 \$ principalement en raison donc du nouveau camion autopompe.

Par ailleurs, on retrouvera au service de la dette les remboursements annuels des autres emprunts contractés par la Municipalité. Ainsi tous les règlements d'emprunt de secteurs s'y retrouvent. Au niveau des dépenses de remboursement d'emprunt se retrouvent à ces postes les versements relatifs aux emprunts pour les véhicules tel que planifiés par le fonds de renouvellement des véhicules et qui sont généralement financés à l'intérieur-même du budget général grâce à des économies réalisées au service de la voirie.

LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au niveau des investissements, plus de 440 000 \$ d'immobilisations sont prévus pour l'année 2010 seulement et se répartissent de la façon suivante :

En ce qui concerne le développement et la diversification économique, un montant de 91 000 \$ est prévu pour couvrir la réalisation du plan de revitalisation du noyau villageois de même que pour l'étude de préfaisabilité de l'implantation d'une mini-centrale hydroélectrique.

En outre suite à l'entrée en vigueur prochaine du nouveau programme de remise d'une partie de la taxe d'accise la municipalité devrait recevoir plus de 768 000 \$ sur quatre ans. L'ensemble des modalités du programme est encore à être confirmé par le ministère. Ainsi, en 2010, à partir des modalités du programme, nous déterminerons la nature des travaux à exécuter de même que l'échéancier de réalisation, et ce, en lien avec le plan de renouvellement des infrastructures routières. En ce qui concerne la réfection des chemins, les travaux débutés au chemin St-Cyr et financés en partie par une subvention du ministère des Transports se poursuivront en 2010 au chemin Lacoste.

Par ailleurs, la prolongation du réseau d'égout prévue en 2009 afin de desservir un nouveau projet domiciliaire devrait se réaliser en 2010.

Puis, plusieurs autres projets tels le renouvellement d'équipements informatiques, la rénovation des murs de la salle Wilfrid Machabée ainsi que l'achat d'habits de combat de feu (bunkers) et l'installation de nouvelles bornes-sèches pour favoriser un meilleur combat contre les incendies, seront réalisés en cours d'année.

À noter que certains projets, notamment celui de la couverture Internet haute-vitesse des secteurs non encore couverts sera poursuivi en vue de trouver la meilleure solution possible. D'autres projets pourront aussi être réalisés suivant les opportunités qui se présenteront, les subventions disponibles et les partenariats toujours possibles.

IMPACTS SUR LE COMPTE DE TAXES

En conclusion de cette présentation, j'aimerais vous préciser que, même avec une augmentation du budget général de fonctionnement de 2 % et l'ajout d'une nouvelle taxe à l'environnement, l'impact sur le compte de taxe ne sera dû qu'à la taxe de la Sûreté du Québec et au remboursement de la dette reliée au nouveau camion autopompe.

Ultimement, cela représentera environ 17 \$ d'augmentation pour le propriétaire d'une résidence de 150 000 \$.

Par contre, les économies réalisées sur les remboursements de la dette reliées à l'aqueduc et à l'égout, permettront de diminuer cette hausse. Ainsi, le propriétaire d'une résidence de même valeur située en secteur desservi par ces services, verra son compte de taxe total n'augmenter que de 10 \$.

Vous trouverez, accompagnant votre compte de taxe, un document explicatif plus détaillé des taux de taxes 2010, comme nous le faisons depuis quelques années.

L'ensemble des documents relatifs à la présente séance du conseil seront, en outre, présentés et disponibles sur notre site internet.

Je tiens à préciser que l'adoption des prévisions budgétaires ne constitue pas une décision de toutes les dépenses qui seront réalisées en 2010. Chacun des projets sera analysé par le conseil et réalisé conformément aux Lois et aux règlements et politiques de la Municipalité.

Pour terminer, j'aimerais dire que les membres de mon conseil et moi-même sommes très fiers du bilan de notre précédent mandat et nous envisageons les quatre prochaines années avec enthousiasme et détermination.

Le maire, Gilbert Brassard